

Programme du vendredi 11 mars 2016

Séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économique et du juridique »

Les conditions du licenciement sont-elles un obstacle à une bonne conciliation de la nécessaire protection du salarié avec les besoins de l'efficacité économique ?

Qu'il soit pour motif personnel ou pour motif économique, le licenciement doit suivre une procédure strictement encadrée (entretien individuel, délais à respecter, consultation des représentants du personnel dans le cas des licenciements collectifs...) et doit être motivé par une cause réelle et sérieuse. En cas de contentieux, le juge contrôle le respect de la procédure et le caractère réel et sérieux de la cause du licenciement.

L'objectif de la réglementation en matière de licenciement est de protéger l'emploi mais aussi les salariés contre un licenciement arbitraire, interdit (discrimination...) ou portant atteinte à un droit fondamental des salariés (droit syndical ou droit de grève).

Les comparaisons internationales, basées notamment sur l'indicateur LPE (législation sur la protection de l'emploi) construit par l'OCDE, insistent sur le caractère protecteur du licenciement en France.

L'augmentation de la protection de l'emploi incite les personnes à davantage entrer sur le marché du travail, jouant positivement sur le taux d'emploi. Toutefois, lorsqu'elle devient excessive, la protection de l'emploi entrave la capacité de l'entreprise à s'adapter rapidement à des difficultés économiques, ce qui conduit à une allocation sous-optimale de l'emploi. En réduisant les flux sur le marché du travail, une protection de l'emploi excessive exacerbe par ailleurs la segmentation du marché du travail, précarisant une partie des salariés et conduisant à une hausse du chômage de longue durée puisqu'il est plus difficile de trouver un emploi. Par ailleurs, elle réduirait l'innovation et les gains de productivité en limitant l'appariement entre offre et demande de travail et les réallocations de main d'œuvre vers les entreprises et les secteurs les plus productifs.

Ce séminaire pourrait être l'occasion de s'interroger sur l'équilibre en matière de réglementation du licenciement entre légitime protection des salariés et efficacité économique, à la lumière d'expériences menées dans d'autres pays comme le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie.

9h15 Accueil-café des participants

9h45 **Introduction** par **Gilbert Cette**

Co-président du séminaire, Professeur d'économie associé à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France.

9h55 **Le cadre juridique de la rupture du contrat de travail en France** par **Grégoire Loiseau**

Directeur de l'École de droit de la Sorbonne, Professeur à l'Université Paris I, Consultant pour Flichy Grangé Avocats

10h25 **Protection de l'emploi et fonctionnement du marché du travail** par **Corinne Prost**

Adjointe à la Directrice de la Dares, Chercheure affiliée au Crest (Centre de recherche en économie et statistique), Enseignante à l'Ensaie-ParisTech

10h55 **Le point de vue du praticien** par **Yves Barou**

Président de l'Afpa (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

11h25 **Échanges avec la salle**

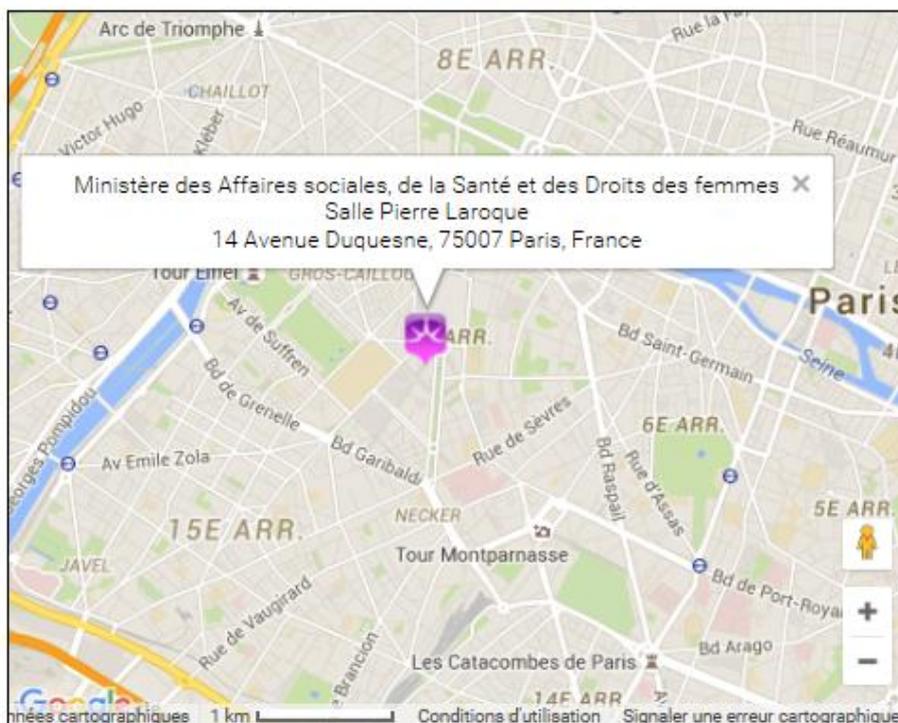
12h35 **Clôture des débats** par **Jean-Emmanuel Ray**

Co-président du séminaire, Professeur à l'École de Droit de Paris 1 Sorbonne et à Sciences Po Paris

Le séminaire se déroule selon la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».

Attention : l'accès au ministère est autorisé sur présentation d'une pièce d'identité. Les places étant limitées, une confirmation nominative d'inscription vous sera envoyée. Vous devrez l'avoir en votre possession pour accéder au séminaire.

Adresse et plan d'accès :



En métro :

ligne 8 : arrêt École militaire

ligne 10 : arrêt Ségur

ligne 13 : arrêt Saint-François-Xavier

En autobus :

lignes 82 ou 92 : arrêt Saint-François-Xavier

ligne 87 : arrêts El Salvador ou Breteuil

ligne 28 : arrêts Fontenoy-Unesco ou El Salvador

Parking à proximité :

Joffre Le Play - Place Joffre

Joffre la Bourdonnais - Place Joffre

Joffre Suffren - avenue de la Motte Piquet